



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000606

Séance du mardi 21 octobre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 0.2) puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS (à partir du rapport 1.1.1) **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.7) **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.7), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.7 et jusqu'au rapport 4.5), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 0.3), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 0.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME (à partir du rapport 0.3), Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.7), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.7), Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.10), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.3), Jean-Claude ROY (à partir du rapport 0.3), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.7), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 0.3) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.7) (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT à partir du rapport 1.1.8) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 4.5), Gilbert GAVIGNET (jusqu'au rapport 4.5) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 0.3), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 4.3) **La Vèze :** Jacques CURTY (jusqu'au rapport 1.2.3) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX à partir du rapport 0.3) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 2.8) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 1.1.10), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 8.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE (représenté par Patrick VERDIER)

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacques MARIOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Nicolas GUILLEMET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, G. VERRO, F. BRANGET, C. DEVESA, A. GHEZALI, L. HAKKAR, J.-S. LEUBA, D. POISSENOT (à partir du rapport 1.1.11), B. RONZI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.8)

Mandataires : Y. GUYEN, A. BAVEREL, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, F. ALLEMANN, N. WEINMAN, N. BODIN, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.11), F. FELLMANN, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 3.8)

Objet : Rapport d'activité 2007 du délégataire du service public de transport urbain

Rapport d'activité 2007 du délégataire du service public de transport urbain

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire
Ce rapport est sans incidence budgétaire

Résumé :

Les dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Une synthèse du rapport d'activité 2007 de KEOLIS Besançon, est présentée ci-après.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public des transports urbains du 1^{er} juillet 2005, KEOLIS Besançon a communiqué son rapport d'activité 2007 le 31 mai 2008.

Ce rapport fait état notamment des résultats suivants :

I. Présentation du service délégué en 2007

L'objet de la délégation consiste en l'exploitation du service public des transports urbains de voyageurs sur le périmètre du Grand Besançon.

A/ Nature du service

Le service délégué comprend notamment :

- Les lignes régulières urbaines
- Les services réguliers « scolaires » urbains (DIABOLO)
- Le service pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) « EVOLIS Ville » sur les 59 communes du Grand Besançon
- Le service à la demande « EVOLIS Gare » pour l'accès à la Gare Viotte pour la commune de Besançon
- Les services d'écart (navettes) et services saisonniers
- La gestion de MOBILIGNES pour la Conférence des AOT
- Des services optionnels pouvant être confiés au délégataire en cours de contrat
- Des missions annexes relatives au réseau périurbain : communication, enquêtes, études,...

B/ Caractéristiques du contrat

Le contrat a été signé le 23 juin 2005 pour une effectivité à compter du 1^{er} juillet 2005 et un achèvement au 30 juin 2010. Il s'agit d'un contrat à contribution financière forfaitaire. KEOLIS Besançon assume les risques d'exploitation et commerciaux liés aux recettes et aux charges de fonctionnement. Le délégataire est propriétaire des recettes commerciales qu'il perçoit.

Cinq avenants ont été signés sur l'exercice 2007 :

- Avenant n°3 : Extension d'EVOLIS Ville
- Avenant n°4 : Suppression de la redevance d'usage et modification de l'indice Salaire
- Avenant n°5 : Rénovation boîtes de vitesse
- Avenant n°6 : Gestion des parkings-relais
- Avenant n°7 : Circuit DIABOLO Essarts l'Amour

Délibération du mardi 21 octobre 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

C/ Événements clés et conséquences

L'année 2007 a été marquée par de nombreux événements internes et externes qui ont pu impacter l'exploitation du réseau GINKO, dont :

- L'évolution générale du marché, avec une baisse des effectifs étudiants (- 5,4%) et une stagnation des effectifs scolaires sur l'agglomération, d'où un impact potentiel sur le volume de fréquentation de ces clientèles.
- Une nouvelle loi de financement des abonnements pour les salariés, avec un impact potentiel sur l'augmentation de l'utilisation des abonnements SESAME Annuels.
- La forte hausse des prix du pétrole, favorable a priori à un report modal de la voiture particulière vers les transports publics.
- La création d'un titre SESAME Social pour les bénéficiaires de la CMUC, avec potentiellement une perte de recette.
- L'extension du service EVOLIS Ville à l'ensemble des communes du Grand Besançon, d'où une augmentation de la sous-traitance.
- La mise en place de points d'accueil sur les parkings-relais de TEMIS et Micropolis intégrés au réseau GINKO.
- La définition du « Plan Transports » dans le cadre de l'application de la loi sur la continuité du service de transport public de voyageurs, avec la création de niveaux d'offre spécifiques en fonction du niveau de perturbation.

Chiffres clés

	2004	2005	2006	2007
Kilomètre parcourus*	6 684	6 612	6 622	6 742
Voyages comptés non corrigés*	20 145	19 508	19 385	18 915
Parc de véhicules	165	165	168	170
Effectif permanent au 31/12	480	472	477	473
Charges**	26 542	27 004	27 576	27 908
Recettes**	7 545	7 808	8 254	8 658
Taux de couverture	28,4 %	28,9 %	29,9 %	31 %

* En milliers

** En milliers d'euros

II. Les conditions d'exécution

A/ L'offre de Transport

Les modifications principales apportées au réseau en 2007 sont les suivantes :

- L'augmentation du nombre de trajets sur la ligne n°4 à destination des Founottes a été rendue nécessaire pour assurer une meilleure desserte du CFA du Bâtiment pendant les périodes de vacances scolaires, cet établissement ayant des dates de vacances décalées.
- Le nombre de trajets et l'amplitude de fonctionnement de la ligne n°6 ont été augmentés pour répondre aux besoins des salariés de la Clinique Saint-Vincent et répondre par ailleurs à l'augmentation de la charge sur cette ligne depuis septembre 2007.
- La ligne n°10 a été renforcée afin de faire face à des problèmes de surcharge au départ de la Gare Viotte le lundi matin, dus à la présence en grand nombre d'étudiants à ces horaires.
- L'offre a été modifiée par ailleurs à hauteur de 0,27 % de kilomètres en plus, dans les limites de la marge de manœuvre permise au délégataire dans le cadre de la DSP (+ ou - 2% par an).

Délibération du mardi 21 octobre 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/14

B/ La vitesse commerciale

La vitesse commerciale baisse légèrement sur l'année scolaire 2006-2007 pour atteindre 16,96 Km/h. Après la forte baisse de l'année 2003-2004, la vitesse commerciale reste stable depuis 4 ans autour de 17 Km/h.

Rappel de l'évolution de la vitesse commerciale :

ANNEE SCOLAIRE	VITESSE COMMERCIALE EN KM/H
2000-2001	17,92
2001-2002	17,92
2002-2003	17,80
2003-2004	16,97
2004-2005	16,95
2005-2006	17,02
2006-2007	16,96

Pour mémoire, une baisse de vitesse commerciale génère des surcoûts d'exploitation (augmentation du nombre de bus et de conducteurs à service équivalent), influe potentiellement sur la qualité du service rendu aux usagers et impacte potentiellement sur le climat social de l'entreprise délégataire.

Par ailleurs, la vitesse commerciale de référence, définie contractuellement, est de 17,06 Km/h. Une variation au-delà de plus ou moins 0,5 Km/h est un motif de révision des dispositions de la DSP.

Le délégataire fait part dans son rapport d'activité de son inquiétude quant à la persistance de graves points noirs de circulation dans Besançon, de la multiplication des manifestations événementielles en cœur de ville qui pénalisent la circulation et la fréquentation du réseau, et enfin sur le report de certains aménagements de voirie prévus contractuellement dans le DSP et à la charge de la collectivité. Il s'inquiète par ailleurs que, dans l'attente de la réalisation de l'opération TCSP, aucun projet d'aménagement des infrastructures par ligne n'est prévu pour favoriser une amélioration de la vitesse commerciale.

En détail, les faits générateurs de difficulté sont les suivants :

- Des points noirs ponctuels ou permanents, notamment : la rue de Belfort entre la place de la Liberté et la rue Baille, le secteur de Micropolis entre 17h et 18h15, la rue René Char à Châteaufarine, le rond-point de la route de Gray et de la rocade en heure de pointe.
- Les travaux de rénovation du pont de la République ont entraîné une déviation du centre-ville en juillet et août 2007.
- Des animations ponctuelles en centre-ville qui imposent des déviations, souvent avec des délais de prévenance de la collectivité et de l'exploitant trop tardifs. En 2007, 75 déviations du réseau ont été nécessaires en centre-ville pour cause de travaux, de manifestations ou événements culturels. Cela a généré 523 jours/lignes de modification de la desserte de centre-ville par GINKO. Au-delà de la vitesse commerciale, ce phénomène est très impactant sur la fréquentation, la ponctualité, la qualité de l'information et la qualité perçue du réseau par les clients.
- Des événements réguliers source de retards sur le réseau, notamment la foire mensuelle de Battant qui génère une fois par mois des embouteillages très importants sur tout le secteur Siffert, Place Leclerc et Avenue Edgar Faure.

A contrario, la collectivité a la charge de la réalisation d'aménagements de voirie pour améliorer la fluidité du réseau. Le programme 2007 a été partiellement réalisé :

- La réalisation de la priorité aux feux sur les boulevards est achevée. Le programme est respecté (7 carrefours équipés en 2007).
- Des aménagements de voirie ont été reportés ou non réalisés, notamment le couloir bus de la rue de Belfort, le couloir bus de l'avenue Carnot, la sortie de la rue d'Arênes, etc.

Afin d'ausculter les points noirs du réseau, les bus équipés de caméras de vidéosurveillance ont fait l'objet, en 2007, d'une période test permettant l'enregistrement de la réalité de parcours, décomposée en temps de roulage, temps d'arrêt en station, temps d'arrêt aux feux et temps d'arrêt dus aux points noirs (embouteillages, manifestations, etc.).

C/ Le nombre de voyages

En données brutes, le trafic compté, issu des cellules de comptage installées dans certains bus, baisse de 2,4 %, passant sur les lignes urbaines de 19 385 000 voyages en 2006 à 18 915 000 voyages en 2007. L'écart brut est de - 470 000 voyages. La baisse constatée est moins importante qu'en 2005 (- 3 %), mais supérieur à celle connue en 2006 (-0,6 %).

Les données brutes sont corrigées sur la base des perturbations et des effets calendaires :

- Intempéries : - 70 000 voyages
- Grèves : - 180 000 voyages
- Effets calendaires : -121 000 voyages
- Divers : - 1 000 voyages

Le nombre de voyages corrigé est de 19 287 000 voyages pour 2007, contre 19 772 000 en 2006, soit une baisse du trafic de 2,45 %.

La baisse des effectifs scolaires et universitaires ces dernières années constitue un élément déterminant de la baisse du trafic constaté :

- les effectifs étudiants ont baissé de 7,9 % en septembre 2006 et de 5,4 % en septembre 2007. Entre 2003 et 2007, on compte 2 500 étudiants de moins sur l'agglomération bisontine. Pour l'année 2007, la baisse des effectifs étudiants a généré une baisse de 300.000 voyages, soit 1,50 %,
- les effectifs scolaires, à la baisse de 1,1 % à 2,9 % par an depuis 2001, dont 1,1 % en septembre 2006, s'ils se maintiennent en septembre 2007 (+ 0,6 %), ont connu une perte de 1.200 élèves depuis 2002. La baisse des effectifs scolaires sur le début d'année 2007 (-1,1 %) a généré une baisse de 50.000 voyages sur l'année, soit 0,25 % du trafic,
- en cumul, la baisse des effectifs scolaires et universitaires, cumulée à une forte part de marché de GINKO sur ces populations (respectivement 80 % et 35 %), a impacté le trafic global du réseau de - 1,75 %.

Par ailleurs, la politique sociale a eu un impact également sur le nombre de voyages :

- la baisse du taux de chômage sur l'agglomération a généré une baisse des ventes des titres SESAME sociaux. L'impact sur le trafic est de -0,5 %,
- la délivrance de titres GINKO gratuits par le CCAS de Besançon, mais facturés depuis 2006 seulement, a eu un impact sur la rigueur de distribution de ce titre. Avec 1 600 coupons délivrés en moins, l'impact sur les voyages est estimé à -0,4 %,
- la Mission Locale délivre quant à elle des titres gratuits, sans refacturation et sans contrôle du Grand Besançon ou du délégataire. Comme chaque année, le nombre de titres délivrés augmente. L'impact sur la fréquentation est estimé à +0,10 %,
- la création des titres CMUC en septembre 2007 a généré un solde positif de voyages estimé à 5 000 voyages, 90 % des bénéficiaires de ces titres étant préalablement déjà des clients GINKO. L'impact sur la fréquentation est estimé à +0,02 %,
- en cumul, l'impact global de la politique sociale sur le trafic est estimé à -0,78 %.

L'augmentation des tarifs en 2007 a eu comme impact estimé, avant actions commerciales du délégataire, une baisse de -1,2 %. Les campagnes de fidélisation des clients ont eu un impact estimé à +0,5 % de trafic. Les campagnes de conquête clientèle ont eu impact positif estimé par le délégataire à +0,75 %.

En conclusion sur l'analyse des impacts démographiques, sociaux et de l'action commerciale du délégataire sur la fréquentation du réseau GINKO :

Segment	Impacts négatifs en milliers	Evolution de trafic en %	Impacts positifs en milliers	Evolution de trafic en %
Démographie scolaire	- 50	-0,25 %		
Démographie Etudiante	- 296	-1,50 %		
Augmentation tarifs	- 237	-1,20 %		
Politique Sociale	- 154	- 0,78 %		
Conquête clients			+ 150	+ 0,75%
Fidélisation			+ 102	+ 0,52%
TOTAL	- 737	- 3,73 %	+ 252	+ 1,27 %

La dynamique commerciale a permis de limiter la baisse de fréquentation imputable notamment à la démographie scolaire et universitaire.

L'évolution du nombre de voyages par ligne est la suivante :

- la ligne n°34 progresse de +5 % en nombre de voyages du fait de l'attrait confirmé pour l'utilisateur de son extension au centre-commercial d'Ecole-Valentin depuis septembre 2006,
- les lignes n°4 et n°27 ont un trafic relativement stable avec respectivement -0,8 % et +0,9 %,
- la ligne n°9, avec - 13,7 %, enregistre la plus forte baisse du réseau. Cette ligne desservant exclusivement le centre-ville et le Campus en période de cours universitaires, est fortement impactée par un calendrier universitaire défavorable et la baisse des effectifs étudiants, ainsi que par une réduction de son nombre de services,
- les lignes n°1 et n°3 connaissent une faible baisse de -1,2 %. Les autres lignes ont des baisses comprises entre -1,7 % et 7,7 %. Les plus fortes baisses sont constatées essentiellement sur les lignes secondaires du réseau (lignes n°24, n°20, n°31, n°32), les lignes structurantes se maintenant beaucoup mieux (ligne n°5 et lignes n°7).

Les abonnés, tous titres confondus, réalisent 82 % du trafic du réseau contre 80 % en 2006. Les titres sociaux et « recherche d'emploi » constituent 6 % du trafic contre 8 % en 2006.

En termes de voyages comptables¹, on note une baisse de 1,1 % des titres oblitérables et une baisse de 1,9 % des voyages comptables réalisés par des abonnés. Globalement, le nombre de voyages comptables a baissé de 1,8 %, pour passer de 24 777 000 voyages en 2006 à 24 341 000 voyages en 2007, soit un écart brut de - 436 000 voyages.

D/ Les points d'arrêt

Sur le réseau exploité par KEOLIS Besançon, on dénombre :

- 612 stations urbaines (contre 613 en 2006), dont 357 équipées de poteaux (contre 358 en 2006) et 255 d'abribus (255 également en 2006),
- 37 stations périurbaines sur le périmètre urbain (contre 36 en 2006), dont 17 équipées de poteaux (contre 16 en 2006) et 20 d'abribus (en intégrant les pôles d'échanges).

36 stations urbaines ont fait l'objet de nouveaux équipements en mobilier urbain (abribus, auvent, banc, poubelle ou borne TEMPO) fournis par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. 2 stations ont été supprimées du fait de l'ouverture de la voie en site propre de TEMIS. 1 station a été créée sur Rivotte.

¹ Les voyages comptables, issus des ventes de titres de transport, ne tiennent pas compte des effets calendaires et des perturbations. Ils sont calculés sur la base de coefficients de mobilité, définis pour la durée de la DSP et affectés à chaque titre, et prennent en compte également des voyages périurbains du réseau GINKO. Ils sont donc logiquement plus importants que les voyages comptés.

19 nouvelles bornes TEMPO à message variable ont été déployées de manière expérimentale sur le réseau. 11 bornes TEMPO ancienne génération, enlevées du centre-ville, ont été redéployées sur des stations des quartiers périphériques bisontins.

E/ Les parcs-relais

Depuis le 14 décembre 2007, les parcs-relais de TEMIS et Micropolis sont équipés de locaux d'accueil abritant des personnels GINKO assurant l'information des clients, la vente de titres GINKO et le déploiement de services connexes « gains de temps ».

Dans ce cadre, des partenariats ont été organisés avec la blanchisserie du Refuge, l'Intermarché de Montrapon et le garage Cassard pour permettre aux clients de bénéficier de prestations commerciales sur le site même des parcs-relais et rendre ainsi encore plus attractif le report modal de la voiture vers le transport public.

F/ Les points de vente

60 relais GINKO sont implantés sur Besançon, ce qui est stable par rapport à 2006, avec deux créations sur les parcs-relais de TEMIS et de Micropolis et la suppression du relais du point presse de Géant Casino Châteaufarine et de la presse de l'avenue de Montrapon.

56 % de la population bisontine bénéficie d'un point de vente à moins de 300 mètres de son domicile (80 % à moins de 500 mètres).

La part des ventes des relais dans les recettes perçues en 2007 baisse de 1 point pour atteindre 37 %.

La boutique GINKO du centre-ville a accueilli 115 000 visiteurs en 2007 dans 15 m². La boutique MOBILIGNES en Gare Viotte a accueilli pour sa part 8 200 visites sur l'année 2007, ce qui reste stable par rapport à 2006.

Le service de vente par correspondance « Colibri » attire en moyenne 2 200 abonnés par mois (23 200 coupons mensuels envoyés aux clients dans l'année). Trois fois plus de nouveaux contrats ont été signés par rapport à 2006 : 974 contre 315.

G/ Les véhicules

En 2007, l'inventaire des véhicules est le suivant :

	Quantité à fin juin		Moyenne Age		Nb bus > 12 ans	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Minibus	6	5	5	3.6	1	0
Moyenne capacité	24	26	6.94	7.77	5	8
Standards	111	112	10.1	10.19	43	44
Diesel	69	66	12.85	13.60		
GNV	42	46	4.77	5.31		
Articulé	27	27	9.67	9.14	12	11
Diesel	18	18	13.2	11.91		
GNV	9	9	2.93	3.59		
TOTAL	168	170	9.3	9.6	61	63
Prévisions contractuelles	(164)	(165)	(8.8)	(8.9)	(56)	(55)

Le nombre de véhicule augmente entre 2006 (168 véhicules) et 2007 (170 véhicules) pour les raisons suivantes notamment :

- L'ajout d'un bus moyenne capacité supplémentaire pour répondre aux besoins de l'extension de la ligne n°34 ;
- Les services hiver 2006-2007 ont nécessité la conservation dans le parc de véhicules plus anciens pour répondre aux surcharges constatées aux heures de pointe sur certaines lignes.

Le vieillissement du parc passe de 9,3 années en 2006 à 9,6 années en 2007. Contractuellement, l'âge moyen du parc était fixé pour 2006 à 8,9 années. Ce vieillissement du parc s'explique par :

- Le décalage de la dotation en véhicules neufs par rapport aux prévisions de la DSP : livraison sur 2006 des véhicules 2005 et sur 2007 des véhicules 2006.
- La nécessité de garder des véhicules plus anciens en réserve afin de répondre aux besoins de l'exploitation et compenser l'augmentation de l'immobilisation des véhicules GNV pour des raisons de maintenance.

H/ Le bilan des pannes

Une baisse sensible de 12,5 % du nombre de pannes est à noter (304 pannes en 2007 contre 348 en 2006). L'entretien des bus continue de s'améliorer, notamment grâce aux programmes de formation des agents et au suivi et à la prévention des pannes.

I/ Le bilan des accidents

Le nombre d'accidents de conduite est en baisse de 19,2 % avec 173 accidents recensés, contre 214 en 2006, pour 6,7 millions de kilomètres parcourus et 19 millions de voyageurs transportés. Les accidents matériels restent stables, mais ce sont les accidents corporels (22 contre 29 en 2006) et les accidents de voirie (29 contre 53 en 2006) qui sont en forte baisse. Les accidents responsables sont en baisse de 26 % (107 pour 145 en 2006) et ne représentent plus que 61,8 % du total des accidents, contre 67,8 % en 2006.

Le nombre de kilomètres parcourus entre deux accidents progresse de 25 %, pour atteindre 37 174 Km. Cette progression fait suite à celle déjà constatée en 2005 et 2006.

J/ Le personnel

En 2007, le contrat d'intéressement du personnel montre des résultats probants avec une baisse notable de l'absentéisme (5461 jours en 2007 contre 7587 jours en 2006), une baisse des accidents, une baisse du nombre de pannes et une baisse de la consommation de gazole. La prime d'intéressement au personnel est multipliée par trois en 2007 conformément au contrat.

Des axes managériaux sont engagés :

- Lancement de la démarche sur le renouvellement des tenues vestimentaires
- Finalisation du livret de procédure des conducteurs
- Lancement de la campagne de prévention contre l'alcoolisme et les stupéfiants
- Préparation de la mise en place de la procédure sur la continuité sur service public de transport de voyageurs
- Procédure de mise en place d'une complémentaire santé d'entreprise

4 jours de grève sont constatés sur le réseau en 2007, dont deux sans incidence sur le fonctionnement du réseau (trafic assuré à 100 % et 97 % respectivement le 18 octobre et 19 novembre 2007) et deux avec une forte incidence (trafic assuré à 16 % et 0 % respectivement le 5 avril et 28 mai ; les revendications portaient sur la négociation salariale annuelle et la journée de solidarité).

En décembre 2007, KEOLIS Besançon compte 480 salariés dont 364 conducteurs.

K/ Fraudes et incivilités

Le taux de contrôle (nombre de personnes contrôlées sur nombre de personnes transportées) est passé de 1,57 % en 2006 à 1,94 % en 2007. L'objectif 2007 était d'atteindre un taux de contrôle de 2 % afin d'endiguer le taux de fraude constatée.

Le taux de fraude constatée était de 0,75 % en 2005. En 2006, le taux de fraude atteignait 1,06 %, soit une forte augmentation. Face à cette tendance forte à la hausse, KEOLIS Besançon a renforcé ses moyens et ses actions de vérification à partir de septembre 2006 :

- un vérificateur supplémentaire à temps plein,
- préparation du renouvellement des équipes de vérificateurs.

En 2007, le taux de fraude constatée est redescendu à 0,85 %, soit le niveau de l'année 2003. L'objectif 2007 d'un taux de fraude constatée inférieur à 1% est atteint.

Au chapitre des incivilités, il est constaté une baisse du nombre d'actes entre 2005 (178 faits), 2006 (168 faits) et 2007 (134 faits). Le Grand Besançon a équipé de caméras de vidéosurveillance, dans un premier temps, 20 bus afin de renforcer le sentiment de sécurité tant pour les usagers que pour les personnels.

L/ La satisfaction client

En 2007, 526 réclamations ont été reçues, soit 17 % de moins que l'année précédente. 37 % concernent la ponctualité et 28 % concernent l'attitude du conducteur (ces deux motifs de réclamation font l'objet d'enquêtes internes).

On constate une forte baisse des réclamations clients sur l'information en situation perturbée (3 % en 2007 contre 7 % en 2006). La mise en place d'un nouveau standard à MOBILIGNES, permettant de gérer en simultané un nombre illimité d'appels, et le déploiement de 19 bornes TEMPO avec messages variables expliquent en grande partie cette amélioration.

Afin de favoriser l'accessibilité du réseau :

- le site internet « ginkobus.com » est désormais accessible aux mal et non voyants,
- des pictogrammes sont mis en place sur les véhicules pour identifier s'ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant,
- 23 bus urbains sont prééquipés en 2007 d'un système de synthèse vocale afin de permettre le déploiement de l'annonce sonore du prochain arrêt dans les bus dès 2008.

III. Les comptes de la DSP

A/ Les dépenses

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élevaient en 2006 à 27 576 300 € HT. En 2007, ces charges sont de 27 908 400 € HT, soit une différence de + 332 100 € HT (+ 1,2 %).

Les charges de personnel

Les charges de personnel sont en augmentation de 2,9 % (+563 300 € HT) entre 2006 et 2007. Cette hausse correspond à :

- une augmentation de la valeur du point 100 de 2 %, soit un surcoût de 385 K €,
- une augmentation de l'ancienneté, soit + 79 K €,
- une augmentation de l'intéressement, soit + 126 K €,
- une augmentation des indemnités de départ à la retraite, soit + 12 K €,
- une augmentation des indemnités de licenciement, soit + 83 K €,

- un renouvellement partiel des tenues, soit + 115 K €,
- une augmentation des médailles du travail, soit + 46 K €,
- une baisse de l'absentéisme (6 200 heures), soit -120 K €,
- une réduction des heures non productives (hauts-le-pied), soit -60 K €,
- une amélioration de l'habillement des services, soit -40 K €,
- une réduction des heures payées en fin d'année (meilleur lissage du temps de travail), soit -60 K €.

Les carburants

Le prix moyen du litre de gazole a augmenté de + 1 % entre 2006 et 2007, ce qui représente un coût supplémentaire de 16 K€ sur l'année. La consommation moyenne est en baisse de 2,3 %, soit une économie réalisée de 37 K €.

Suite à la renégociation du contrat de vente du gaz, le prix du gaz a diminué de 14,7 %, ce qui se traduit par un gain de 124 K €. La consommation globale est en recul de 4 %, soit un gain de 32 K €.

Globalement, la variation des tarifs est la principale cause de la baisse de 265 K€ de ce poste :

- écart sur prix : - 108 K €,
- effet rétroactif de l'avenant au contrat de vente du gaz : - 133 K €,
- écart sur consommation : - 69 K €,
- écart sur kilomètres : + 45 K €.

Les achats stockés hors carburant

Le coût des achats stockés hors carburants (pièces détachées stockées, lubrifiants et antigels, achats de billetterie) est stable entre 2006 et 2007. Ce poste passe de 409,7 K€ en 2006 contre 415,3 K € en 2007, soit une légère hausse de 1,4 % (+ 5,6 K €).

Les achats non stockés

Le coût des achats non stockés (eau, électricité, pneumatiques, fournitures, etc.) est en baisse entre 2006 et 2007. Ce poste passe de 847,6 K € en 2006 contre 791 K € en 2007, soit - 6,7 % (-56,6 K €). Cette variation s'explique notamment par l'achat en 2006 de nouveaux réservoirs pour les véhicules gaz, opération qui n'a pas été renouvelée en 2007.

La sous-traitance

La sous-traitance comprend EVOLIS Ville et EVOLIS Gare. Ce poste augmente de 12,2 %, pour passer de 220,9 K € en 2006 à 247,9 K € en 2007, soit + 27 K €. Cette hausse est due à la mise en place du DIABOLO n°10 sur le quartier des Essarts-l'Amour et l'extension d'EVOLIS Ville à l'ensemble des 58 communes périurbaines.

Les primes d'assurance

Les primes d'assurance restent stables avec une légère hausse de 0,5 % entre 2006 et 2007, en passant de 421,8 K € à 424,1 K € soit + 2,3 K €. L'évolution de ce poste tient principalement à l'augmentation du montant d'assurance incendie pour les bus (+ 1,8 K €).

Divers services extérieurs

Le poste « Divers services extérieurs » regroupe la maintenance et l'entretien des bâtiments et des matériels, notamment les bus. Ce poste est en hausse de 20,3 %, passant de 376,2 K € en 2006 à 452,4 K € en 2007 (+ 76,2 K €). Cette hausse est due exclusivement à la hausse des coûts de maintenance bus, imputable à la mise aux normes des véhicules gaz dans le cadre du déploiement des systèmes de purge rapide.

Les locations

Le poste location regroupe la location des boutiques, de véhicules, de mobiliers et les charges locatives notamment. Ce poste augmente de 15,2 %, passant de 82,2 K € en 2006 à 94,6 K € en 2007 (+ 12,4 K €). Cette augmentation est due à la prise en charge de la location de deux bungalows supplémentaires en 2007 dans le cadre de l'équipement des parkings-relais.

Les rémunérations d'honoraires

Les honoraires divers augmentent de 194 K € en 2007, soit + 59,3 %, pour un montant total qui passe de 327,5 K € à 521,6 K €. Cette hausse importante est due principalement à :

- une augmentation des frais de formation (+ 47,2 K €). En 2007, cette hausse est essentiellement due à la poursuite du programme de formation des conducteurs à la conduite économique, afin de réduire les consommations de carburant,
- une augmentation des honoraires pour les agences de publicité (+ 15,2 K €) dans le cadre de la campagne de lancement des parkings-relais,
- une augmentation importante d'honoraires divers (+ 135,6 K €). Ces honoraires recouvrent de honoraires d'étude et d'enquête (fraude, origine destination, etc.), de mise à jour des logiciels de feuille de route et de billetterie, ainsi que les honoraires d'avocats pour les litiges prud'hommaux de 2007.

Publicité et relations publiques

Ce poste est en augmentation (+ 45,9 K €) pour un budget global de 207,8 K €. Cette hausse s'explique notamment par :

- l'augmentation du poste « catalogues et imprimés », correspondant aux campagnes promotionnelles Colibri, abonnements annuels et signalétique PMR (sur et dans les bus),
- l'augmentation du poste « relations publiques », impacté par le partenariat avec le BBCD.

Autres services extérieurs

Ce poste passe de 287,4 K € en 2006 à 267,3 K € en 2007, soit une baisse de - 7 % (-20,1 K €).

Cette baisse est due pour partie à la prise en charge en 2006 de frais supplémentaires de gardiennage des dépôts en novembre et décembre (+20 K €) dans la crainte d'un renouvellement des incivilités de la fin 2005. Ce renfort de gardiennage n'a pas été renouvelé fin 2007.

Par ailleurs, KEOLIS Besançon avait recruté 25 conducteurs durant l'année 2006. Ces embauches avaient engendré des frais de recrutement nettement plus importants qu'en 2007.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes baissent de - 24,9 % en 2007, passant de 1 510 K€ en 2006 à 1 133,9 K€ en 2007 (- 376,2 K €). Cette baisse est composée notamment :

- d'une hausse du Versement Transport de + 4,6 % pour atteindre 169,2 K€, soit + 7,5 K€,
- d'une baisse de la Taxe Professionnelle de -29,6 %, pour atteindre 790,1 K€, soit - 332,6 K€. Cette baisse est due à une baisse des bases taxables entre 2006 et 2007 et une nouvelle méthodologie de calcul de la taxe professionnelle,
- d'un remboursement de 44,3 K€ concernant la formation professionnelle.

Les frais de siège

Il s'agit de l'assistance technique du groupe KEOLIS facturée à KEOLIS Besançon, en tant que filiale. Cette assistance est calculée selon un barème relatif aux produits d'exploitation. En 2007, les frais de siège sont de 456,5 K €, soit une hausse de + 12,6 % par rapport à 2006 (+ 51,1 K €).

B/ Les recettes

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation augmentent de 2,7 %, soit + 782,9 K €, pour atteindre 29 488,1 K €. Cette augmentation tient essentiellement à la bonne progression des recettes commerciales (+ 4,9 %) et des recettes de trafic en particulier (+ 4,9 %).

Les recettes commerciales globales

Les recettes de trafic passent de 7 576,7 K € à 7 951,1 K €, soit + 374,4 K € (+ 4,9 %). L'ampleur de cette hausse trouve son origine dans plusieurs faits marquants :

- l'augmentation en septembre 2007 de quasiment tous les tarifs de l'ordre 4,9 % (hausse moyenne pondérée),
- la baisse sensible des effectifs étudiants (- 5,4 %) et la stabilité des effectifs scolaires (+ 0,6 %).

Le taux de couverture des dépenses par les recettes de trafic atteint 31,02 % en 2007, contre 29,9 % en 2006, soit plus de trois points au-dessus des objectifs du contrat.

Les recettes par titre

Le poids des différents titres dans les recettes 2007 est le suivant :

- 44 % pour les titres oblitérables,
- 19 % pour les abonnements tout public, heures creuses, familles et couples,
- 14 % pour les abonnements étudiants,
- 13 % pour les abonnements scolaires,
- 8 % pour les abonnements seniors,
- 1 % pour les abonnements sociaux,
- 1 % pour les titres spécifiques (EVOLIS, pass congrés, etc.)

En 2007, la gamme tarifaire a été élargie à un nouveau titre social pour les bénéficiaires de la CMUC.

Les différents titres voient leurs recettes évoluer de manière très différenciée :

- le Ticket Unité 1 heure voit ses ventes baisser de -1,6 % pour des recettes en hausse de 3 %. Cette baisse des ventes est constante depuis 2001, avec un report d'usage vers les abonnements et le Ticket Journée. Les recettes augmentent grâce à l'effet prix. Néanmoins, ce titre représente toujours 27,4 % des recettes de trafic,
- le Carnet de 10 tickets voit ses ventes baisser de -3,3 % pour une hausse des recettes +1,8 %. Ce titre avait connu une très forte progression de ses ventes en 2006 (+ 20 %). 2007 signe un retour à la normal du niveau de vente de ce titre,
- le Ticket Journée voit ses ventes fortement augmenter de + 17 % et ses recettes augmenter de + 21 %. Ce titre a conservé un tarif stable. Il bénéficie d'un effet de glissement tarifaire du ticket unité 1 heure,
- les abonnements « tout public » (SESAME, COUPLE et FAMILLE) progressent de +6 % en matière de vente, et de +10,4 % en matière de recettes. Ces titres bénéficient du glissement tarifaire du Ticket Unité 1 heure et du carnet de 10 tickets, mais ils bénéficient également de la nouvelle loi facilitant le co-financement de ces titres par les employeurs,
- les abonnements « scolaires » plein tarif (DIABOLO mensuel + annuel) voient leurs ventes baisser de -2,7 % et leurs recettes augmenter de 6,8 %. Après 4 années de progression, les titres DIABOLO enregistrent depuis 2006 un recul de 4,6 %, à comparer avec la baisse des effectifs constatée entre 2005 et 2006, même si ceux-ci stagnent en 2007. Les formules annuelles représentent 71 % des abonnements DIABOLO et les tarifs réduits 26 %,

- les abonnements étudiants baissent de -3,3 % au niveau des ventes, et augmentent de + 0,7 % au niveau des recettes. La baisse constante des effectifs étudiants explique ce premier recul de la vente des titres CAMPUS depuis 10 ans,
- les abonnements seniors connaissent une hausse des ventes de + 2,3 % et une hausse des recettes de + 6,7 %. Cette reprise des ventes de l'abonnement OR permet d'inverser la tendance constatée depuis 2003,
- les ventes des abonnements sociaux à 1,5 € baissent fortement de - 12 % et ceux à 9 € de - 5,5 %. Le nombre de titres gratuits « Mission Locale » et CCAS de Besançon, distribués aux ayants-droits, était en très forte progression en 2006, comme les années précédentes. En 2007, la baisse est brutale : - 1.600 coupons gratuits CCAS distribués dans l'année. Cela tient à la nouvelle gestion mise en place avec le CCAS en 2007, ces titres lui étant désormais facturés.

La contribution de l'autorité organisatrice

La contribution de l'autorité organisatrice est de 20 558 800 € HT en 2007, contre 20 067 300 € HT en 2006, soit une hausse de + 2,4 % (+ 491 500 K €).

La hausse de la contribution de l'autorité organisatrice se décompose comme suit :

- actualisation à 2,82 % : + 566 K €,
- activité complémentaire (avenants) : + 341 K €,
- productivité prévue au contrat : - 87 K €,
- restitution Taxe Professionnelle : - 329 K €,

L'évolution de la contribution forfaitaire liée à l'actualisation (indexation INSEE) reste modérée entre 2006 et 2007. La restitution effective de la Taxe Professionnelle trop perçue en 2007 sera régularisée par voie d'avenant en 2008.

Pour rappel, contractuellement, la DSP prévoit, à niveau d'activité constant (hors avenants), hors actualisation, une baisse de la contribution de la collectivité sur le rythme suivant :

- 6 mois 2005 + 6 mois 2010 : 18 294 400 € HT valeur 2004,
- 2006 : 18 367 100 € HT, + 72 700 € HT,
- 2007 : 18 289 700 € HT, soit -77 400 € HT,
- 2008 : 18 066 000 € HT, soit - 223 700 € HT,
- 2009 : 17 865 000 € HT, soit - 201 000 € HT,

Globalement, sur la durée de la DSP, la baisse moyenne annuelle de la contribution de la collectivité, hors actualisation, est de - 85 880 € HT valeur 2004.

C/ Le résultat global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice du délégataire est en forte progression (+ 39,7 %) pour atteindre 1 579 700 € HT en 2007 contre 1 131 100 € HT en 2006 (+ 448 600 € HT). Le résultat représente 5,36 % du total des produits d'exploitation (recettes commerciales + contribution AO + autres contributions publiques + provisions) en 2007, contre 3,94 % en 2006

La très forte variation du résultat global de KEOLIS Besançon entre 2006 et 2007, s'explique notamment de la manière suivante :

- la combinaison de résultats exceptionnels et cumulés sur les principaux postes de dépenses (masse salariale et carburant) et le maintien d'une bonne progression des recettes de trafic qui se traduisent

par une augmentation des charges d'exploitation de seulement +1,2 % quand les produits d'exploitation ont augmenté de +2,7 %,

- la maîtrise accrue des dépenses, correspondant à l'objectif fixé par la collectivité d'améliorer l'organisation et la productivité du service, se traduit ainsi par des gains sur l'absentéisme (-120 K €), sur le contrat de maintenance gaz (- 50 K €), sur le contrat de vente gaz (-132 K €), la performance de la production (-160 K €), sur la consommation de carburant (- 70 K €) et enfin l'absence de mise aux normes gaz en 2007 (-100 K €), soit environ 632 K€ HT de gain total par rapport à 2006,
- la meilleure progression des recettes, supérieure à celle envisagée dans la négociation de DSP (8 657 K€ en réel en 2007 contre 7 970 K € envisagés dans le contrat), avec de fait une augmentation du taux de couverture des dépenses par les recettes qui atteint désormais 31,02 % (par contrat, ce taux devait atteindre au moins 27,88 % en 2007),
- la non prise en compte comptable dans le résultat de l'exercice des heures acquises par les salariés de KEOLIS Besançon au titre du Droit Individuel à la Formation, ce qui représente une charge latente de 400 K € de formation sur les exercices à venir et qui ne vient donc pas grever le résultat d'exercice 2007.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport d'activité 2007 de la délégation de service public de transport urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 122

Contre : 0

Abstention : 0

